



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-cinquième session

4-7 mars 2014

Point 4 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour information :
statistiques de la culture**

Rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur certaines activités de son programme de statistiques culturelles

Note du Secrétaire général

Comme suite à la décision 2013/235 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre pour information à la Commission de statistique le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur certaines activités de son programme de statistiques culturelles. La Commission est invitée à en prendre acte.

* E/CN.3/2014/1.



Rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur certaines activités de son programme de statistiques culturelles

I. Introduction

1. Établi en application de la décision 2013/235 du Conseil économique et social, le présent rapport sur le programme de statistiques culturelles de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) fait le point des faits nouveaux survenus dans le domaine des statistiques internationales de la culture. Il donne en particulier des précisions sur le projet d'enquête mondiale sur les statistiques de l'emploi culturel et rend compte des progrès accomplis dans sa réalisation. Il présente également des informations sur la mise en œuvre mondiale du cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles¹ de 2009 en mettant l'accent sur deux des grands volets de ses activités de renforcement des capacités, à savoir la publication d'une série de manuels et l'élaboration d'un programme d'ateliers de formation.

II. Historique

2. L'UNESCO est l'organisme chef de file du système des Nations Unies dans le domaine de la culture et son institut de statistique est le principal organe responsable des statistiques mondiales en la matière. Dans le cadre de son programme de statistiques culturelles, l'Institut a élaboré, en septembre 2008, une nouvelle stratégie qu'il met en œuvre en collaboration ou en partenariat avec des organismes publics et des organisations de la société civile aux échelons national, régional et international et qui s'articule autour de trois axes principaux : a) la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur la culture comparables à l'échelle internationale; b) la mise au point de méthodes, de normes et d'indicateurs nouveaux dans le domaine des statistiques culturelles; et c) la formation et le renforcement des capacités en la matière.

3. S'agissant de la collecte et de la diffusion de données comparables à l'échelle internationale, l'Institut mène tous les deux ans une enquête sur les statistiques des films de long métrage. En outre, il lancera, en 2015, une enquête sur les statistiques de l'emploi culturel (voir plus loin par. 6 à 15). Toutes les statistiques de la culture sont disponibles à l'adresse suivante : www.uis.unesco.org.

4. Pour ce qui est de la mise au point de méthodes, de normes et d'indicateurs nouveaux, l'Institut publie différents types de documents méthodologiques et analytiques, comme des circulaires ou des notes d'information. Il collabore également avec des organismes internationaux en vue d'améliorer les classifications internationales.

¹ Disponible à l'adresse suivante : www.uis.unesco.org/culture/Documents/framework-cultural-statistics-culture-2009-fre.pdf.

5. En ce qui concerne la formation et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques culturelles, l'Unité de la culture de l'Institut se concentre sur deux activités principales : a) l'organisation d'ateliers de formation régionaux; et b) l'apport d'une assistance technique aux pays qui en font la demande.

III. Enquête mondiale sur les statistiques de l'emploi culturel

6. L'Institut prépare une enquête mondiale visant à recueillir et diffuser des données sur l'emploi culturel qui soient comparables à l'échelle internationale, et à mettre à la disposition des États, des décideurs et des autres parties prenantes la première base de données mondiale de statistiques et d'indicateurs dans ce domaine. Ses résultats feront l'objet d'analyses et d'une diffusion sous différentes formes.

7. Les enquêtes nationales sur la population active, dont sont tirées la plupart des statistiques du travail, devraient constituer la principale source de données. Ces enquêtes étant réalisées sous la direction des bureaux de statistique nationaux, l'Institut travaillera en étroite collaboration avec ces derniers, car, dans la majorité des cas, ce sont eux qui répondront au questionnaire.

8. En 2009, l'Institut a conclu qu'il fallait procéder à une deuxième enquête internationale sur les statistiques culturelles, qui viendrait s'ajouter à l'enquête bisannuelle sur les statistiques des films de long métrage. Afin de déterminer s'il était possible de réaliser un tel projet à l'échelle mondiale et de produire des statistiques culturelles qui soient comparables au niveau international, l'Unité de la culture de l'Institut a fait réaliser, en 2010, quatre études (exploratoires) de faisabilité qui avaient trait aux domaines suivants : a) statistiques des livres; b) statistiques de l'artisanat; c) statistiques de l'emploi culturel; et d) statistiques des festivals. Après examen des rapports, on a décidé d'organiser une enquête mondiale qui porterait sur l'emploi culturel.

9. En juin 2011, l'Institut a organisé une réunion interorganisations sur le thème des statistiques de l'emploi culturel aux fins de présenter son projet d'enquête mondiale en la matière et d'en débattre. Cette réunion, à laquelle assistaient des représentants de l'Organisation internationale du Travail (OIT), d'Eurostat, de la Commission européenne (projet ESSnet), de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'UNESCO, avait deux objectifs : d'une part, partager le savoir-faire institutionnel en matière de statistiques du travail et de collecte des données sur l'emploi en général, et sur l'emploi culturel, en particulier, notamment les méthodes utilisées et autres questions connexes; et, d'autre part, étudier les possibilités de partenariat.

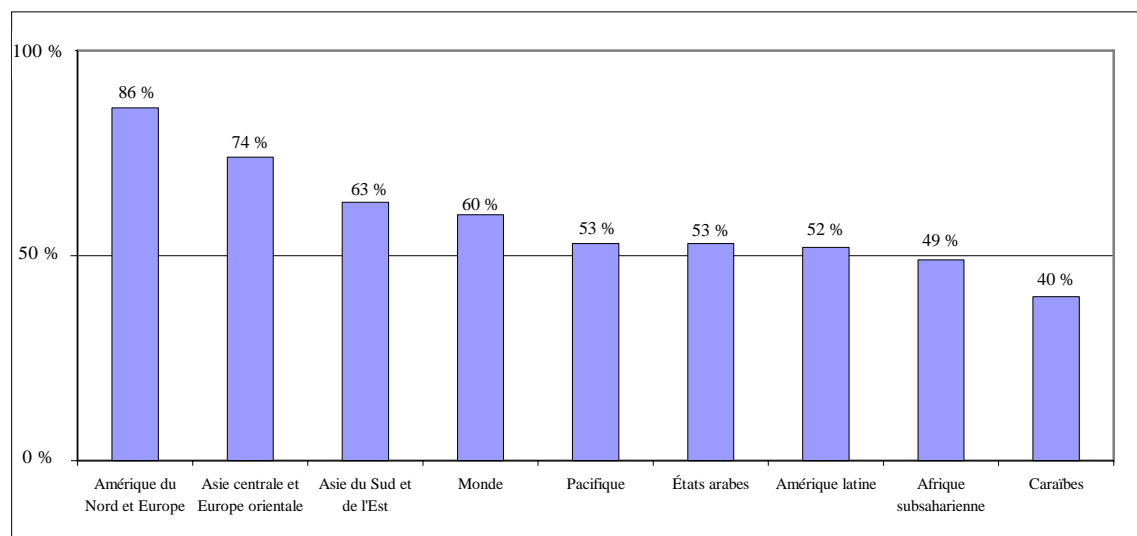
10. De juillet 2011 à mai 2013, l'Institut a travaillé en collaboration avec un économiste – spécialiste de la culture – qui avait reçu pour mission d'étudier les questions méthodologiques relatives à la production de données comparables sur l'emploi culturel et d'effectuer une première analyse des données préliminaires recueillies dans un petit nombre de pays. Afin d'assurer la comparabilité des données, l'enquête emprunte au cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009 ses définitions de la culture et du domaine culturel, la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activités économiques

(révision 4) et la Classification internationale type des professions (2008). Elle reprend également les notions et les définitions de l'OIT pour ce qui est de la collecte des statistiques du travail.

11. Entre novembre 2012 et mars 2013, l'Unité de la culture de l'Institut a adressé à 197 bureaux de statistique nationaux un questionnaire relatif aux métadonnées qui visait à recueillir des informations détaillées sur les sources utilisées au niveau national pour établir les statistiques du travail (à savoir les enquêtes sur la population active, les recensements de la population et des ménages, les enquêtes de conjoncture, etc.). Elle a reçu un total de 119 réponses (ce qui représente un taux de réponse de 60 %). Le graphique ci-dessous illustre le taux de réponse au questionnaire par région.

Figure

Taux de réponse au questionnaire relatif aux métadonnées par région



12. Un groupe d'experts sur les statistiques de l'emploi a été créé en mars 2013. Composé de neuf spécialistes des statistiques de la population active, des statistiques culturelles et des méthodes d'enquête sur les ménages venus du monde entier, il comprend des représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Colombie, de l'Estonie, et des États-Unis d'Amérique, ainsi que des experts de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, d'Eurostat, du BIT et du Secteur de la culture de l'UNESCO, qui ont pour mission d'aider à mettre au point l'enquête sur l'emploi culturel. La première réunion du groupe d'experts s'est tenue à Paris les 17 et 18 juin 2013.

13. En novembre 2013, une enquête pilote a été adressée aux bureaux de statistique nationaux des 20 pays suivants, qui ont été invités à envoyer leurs réponses avant la fin de février 2014 : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Australie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie, Fidji, Grenade, Mali, Maroc, Mongolie, Niger, Qatar, Serbie, Seychelles, Sri Lanka, Thaïlande et Turquie. L'objectif était de mettre à l'essai et d'évaluer la méthode et l'instrument proposés pour recueillir les données, de s'interroger sur la disponibilité et la qualité

de ces dernières, et de mesurer la charge que représente pour les pays leur communication.

14. Les pays participants doivent en principe se réunir au deuxième trimestre de 2014 pour examiner les résultats de l'enquête pilote. Le groupe d'experts sur les statistiques de l'emploi culturel se réunira ensuite pour étudier les questions qui pourraient subsister et mettre la dernière main à l'instrument de collecte des données.

15. L'Institut devrait lancer la première collecte mondiale de statistiques de l'emploi culturel au troisième trimestre de 2015. Cette enquête, qui s'adressera principalement aux bureaux de statistique nationaux, devrait ensuite avoir lieu tous les deux ans.

IV. Série de manuels

16. En 2010, dans le cadre des travaux qu'elle mène dans le domaine des statistiques culturelles en vue d'établir des normes et des règles mondiales et de mettre au point de nouvelles méthodes qui soient communes à tous les pays, l'Institut a lancé la série de manuels du cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009, l'objectif étant d'élaborer et de diffuser des documents méthodologiques sur un certain nombre de sujets touchant à la mesure de la culture.

17. Paru en 2012 sous le titre *Mesure de la contribution économique des industries culturelles : examen et évaluation des approches méthodologiques actuelles*², le premier manuel de la série propose un examen et une évaluation d'ensemble des méthodes actuellement en usage.

18. Également paru en 2012, le deuxième manuel de la série, intitulé *Mesurer la participation culturelle*³, porte sur les grandes questions conceptuelles et méthodologiques que pose l'élaboration de toute enquête sur la participation culturelle, examine de façon détaillée les enquêtes récemment réalisées à l'échelle mondiale et formule des recommandations sur une série de questions et de points fondamentaux.

19. L'Institut travaille actuellement à la publication de deux autres manuels. Le premier, provisoirement intitulé *Mesure de la contribution économique des industries culturelles : étude de cas portant sur la République de Serbie*, fait suite au premier manuel de la série et présente les résultats obtenus à l'occasion de l'évaluation, au moyen d'une méthode type et à partir de données nationales, de la contribution économique des industries culturelles en Serbie. Le deuxième, provisoirement intitulé *Mesurer les festivals*, donne un aperçu des grandes notions que font intervenir les statistiques sur les festivals et des méthodes les plus récentes utilisées pour les établir, et propose un ensemble d'indicateurs types en la matière. Ces deux manuels devraient être terminés et pouvoir être publiés à la fin de 2014 ou au début de 2015.

² Disponible à l'adresse suivante : www.uis.unesco.org/culture/pages/economic-contribution-culture-handbook-2012-fr.aspx.

³ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.uis.unesco.org/culture/pages/fcs-measuring-participation-handbookFR.aspx>.

V. Programme d'ateliers de formation sur les statistiques de la culture

20. L'Unité de la culture de l'Institut a mis au point son programme d'ateliers de formation régionaux dans l'idée de le faire coïncider avec la publication du cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009. Les ateliers de formation sont destinés aux cadres des ministères de la culture et des bureaux de statistique nationaux, ces institutions étant les premiers producteurs et utilisateurs de statistiques de la culture. Un calendrier a été fixé de façon à aider en priorité les pays en développement à renforcer leurs capacités.

21. Les ateliers de formation visent à : a) dispenser une formation sur l'utilisation et la mise en œuvre du cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009; b) former les participants à certains aspects des statistiques culturelles; et c) favoriser la création de réseaux professionnels dans le domaine des statistiques culturelles.

22. Depuis la publication du cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009, il y a eu sept ateliers de formation, auxquels ont participé 247 personnes. Le tableau récapitulatif ci-dessous donne un aperçu des ateliers organisés entre 2009 et 2013.

Ateliers de formation sur les statistiques culturelles organisés par l'Institut de statistique

Région	Ville où s'est tenu l'atelier	Année	Pays participants	Nombre de pays	Nombre de participants
Carâïbes	Kingston	2009	Antilles, Aruba, Barbade, Belize, Bermudes, Cuba, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Pays-Bas, Saint-Kitts-et-Nevis, Suriname, Trinité-et-Tobago	13	33
Afrique francophone	Dakar	2010	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo	17	48
Asie centrale et Europe orientale	Almaty, Kazakhstan	2010	Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine	12	29
Pacifique	Suva	2011	Fidji, Îles Cook, Îles Salomon, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga, Tuvalu, Vanuatu,	9	35
Afrique anglophone	Addis-Abeba	2011	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de	15	40

<i>Région</i>	<i>Ville où s'est tenu l'atelier</i>	<i>Année</i>	<i>Pays participants</i>	<i>Nombre de pays</i>	<i>Nombre de participants</i>
			Tanzanie, Seychelles, Zambie, Zimbabwe		
Asie du Sud-Est	Bangkok	2012	Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste, Viet Nam	13	36
Asie du Sud et de l'Ouest	New Delhi	2013	Afghanistan, Bangladesh, Inde, Iraq, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka	8	26
Total				87	247

23. L'Institut devrait continuer à organiser des ateliers de formation sur les statistiques culturelles en 2014 et en 2015 à l'intention des cadres des autres régions, notamment d'Amérique latine et des États arabes.

VI. Conclusions

24. L'enquête sur les statistiques de l'emploi culturel constitue une avancée appréciable vers une meilleure compréhension des tendances mondiales en matière d'emploi culturel et concourra à l'action menée en vue de mesurer, à l'échelle mondiale, les retombées économiques du secteur culturel. En mettant en place la première base de données de statistiques et d'indicateurs sur l'emploi culturel qui soient comparables au niveau international, l'Institut facilitera les travaux de nombreuses parties prenantes, notamment des gouvernements, des universitaires et des organismes internationaux.

25. L'Institut a conçu la série de manuels et le programme d'ateliers de formation sur les statistiques culturelles dans l'objectif d'aider les statisticiens et les responsables des bureaux de statistique nationaux et des ministères de la culture du monde entier à renforcer leurs capacités en matière de statistiques culturelles. La Commission de statistique souhaitera peut-être prendre acte du présent rapport.